

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1er février 2017

L'Agence France Entrepreneur lance des appels à projets pour lutter contre les inégalités territoriales et favoriser le développement des Très Petites Entreprises (TPE)

Le 1^{er} février 2017, à l'occasion du Salon des Entrepreneurs de Paris, le président de la République a annoncé, le lancement de 3 appels à projets d'envergure portés par l'AFE pour soutenir les territoires fragiles et dynamiser le développement des TPE.

Lors du lancement de l'AFE par le président de la République François Hollande en octobre 2015, deux priorités ont été fixées à la nouvelle agence : lutter contre les inégalités territoriales en matière de développement économique et renforcer l'accompagnement des entreprises créées pour qu'elles s'inscrivent dans une trajectoire de croissance et de création d'emplois. Pour soutenir son action, l'Agence bénéficie de la part de l'Etat d'une dotation exceptionnelle de 20 M€ en 2017, inscrite en LFR 2016, pour un déploiement des actions sur trois ans et demi.

Mohed Altrad, Président de l'AFE explique: « Cette dotation exceptionnelle va nous permettre de lancer des actions en direction des territoires fragiles, de stimuler et d'amplifier les actions innovantes soutenues par les collectivités territoriales mais aussi de structurer une offre d'accompagnement des TPE à potentiel de croissance. »

3 millions d'euros pour lancer des expérimentations structurantes dans 10 territoires fragiles

L'AFE a décidé d'affecter une partie de cette dotation exceptionnelle, soit 3 M€, pour lancer l'appel à projets « Développer, animer et coordonner une offre d'accompagnement à la création/reprise dans les territoires fragiles ». Celui-ci vise, dans un cadre expérimental, à renforcer les capacités d'intervention des acteurs de l'accompagnement dans 10 territoires diagnostiqués comme faisant l'objet d'une présence nulle ou insuffisante au regard des potentialités et des besoins (7 quartiers de la politique de la ville en Métropole et Outre-mer et 3 territoires comportant des zones de revitalisation rurale).

Candidats éligibles : Acteurs de l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise

Date limite de dépôt des lettres d'intention obligatoires ou des dossiers fast-track : 1er mars 2017 à 12h

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : 14 avril 2017 à 12h

7 millions d'euros pour soutenir, avec les Régions et les Métropoles, des initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles

L'AFE consacrera un montant de 7 M€ destiné à soutenir le changement d'échelle d'initiatives locales, dont l'impact en matière d'accompagnement à la création, reprise et développement d'entreprise dans ces territoires est avéré, et la mise en œuvre d'actions pilotes prometteuses.

L'AMI « Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles (QPV, ZRR, Outre-mer)» s'adresse aux Régions et Métropoles qui souhaitent lancer des appels à projets. Sur la base de leur proposition, l'AFE soutiendra le lancement d'appels à projets co-construits et cofinancés avec les Régions et les Métropoles.

Candidats éligibles : Régions et Métropoles

Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt : 14 avril 2017 à 12 h

5 millions d'euros pour accélérer le développement des TPE

L'AFE affectera une enveloppe de l'ordre de 5 M€ au lancement d'un appel à projets visant à soutenir les initiatives structurantes en faveur de l'accompagnement post-création. L'AMI « Déploiement d'une offre d'accélérateurs de développement des TPE » a pour objectif d'identifier ou d'impulser, en vue du lancement d'un appel à projets ultérieur, des initiatives visant à proposer aux TPE souhaitant développer leur activité et créer des emplois, un dispositif d'accompagnement post-création lisible, complet et de qualité.

Candidats éligibles : Acteurs publics ou privés

Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt : 17 mars 2017 à 12 h

Télécharger les cahiers des charges et accéder à la plateforme de candidature pour télécharger les dossiers de candidature : www.afecreation.fr/appelsaprojets

À propos de l'Agence France Entrepreneur (AFE)

L'Agence France Entrepreneur (ex APCE) a pour objet de renforcer et mieux coordonner l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, prioritairement en faveur des territoires fragiles. Son action vise en priorité à :

- favoriser les créations et les reprises d'entreprises plus pérennes et créatrices d'emploi ;
- aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui créent de l'emploi;
- innover pour créer un cadre plus favorable à l'initiative économique.

L'AFE a pour membres fondateurs, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Régions de France, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC), CCI France et l'Assemblée permanente des Chambres des métiers et de l'artisanat (APCMA).

http://www.afecreation.fr

Contact presse : Catherine SID Tel: 06.08.56.11.88 contactpresse@afecreation.fr











